

Accompagnement & Conseil

Ingénierie pédagogique

Expertise comptable

Commissariat aux comptes

Assistance aux CSE



*A projet singulier,  
solution Pluriel*

## CDNA

Commerces de Détail Non Alimentaires

Syndicat régi par la loi de 1884

45, rue des Petites Ecuries  
75010 Paris

---

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## Exercice clos le 31 décembre 2023

---

La Fabrik - 28, avenue Marie-Louise – 94100 Saint-Maur – Tél. 01 41 79 41 79  
bienvenue@pluriel.team – www.pluriel.team

SARL au capital de 15.000 euros – Siren 440 493 385 – Code NAF : 6920Z  
Membre de l'ordre des experts-comptables de la région Paris Ile de France  
Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris





# CDNA

Commerces de Détail Non Alimentaires

Syndicat régi par la loi de 1884

45, rue des Petites Ecuries  
75010 Paris

---

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

### Exercice clos le 31 décembre 2023

---

Mesdames, Messieurs les Membres,

#### OPINION

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat **CDNA** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

---

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



AW





## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

---

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- Le respect des dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et du règlement CRC n° 2009-10 afférent aux obligations comptables des organisations syndicales ;
- L'exhaustivité et la réalité des produits comptabilisés ;
- Les informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **RESPONSABILITÉS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient aux dirigeants d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe aux dirigeants d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 7 octobre 2024.

## **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement



AW



détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Saint-Maur,  
Le 11 octobre 2024.

**Pluriel Consultants**  
Société de Commissaires aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



**Alexandre Walliang**  
Commissaire aux comptes  
Associé





## **CDNA**

Commerces de Détail Non Alimentaires

Syndicat régi par la loi de 1884

45, rue des Petites Ecuries  
75010 Paris

**Comptes annuels au 31 décembre 2023**



AW



**BILAN - ACTIF**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	879,82	588,32	291,50	584,77
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	6 544,53	4 605,24	1 939,29	2 993,88
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>7 424,35</b>	<b>5 193,56</b>	<b>2 230,79</b>	<b>3 578,65</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	278 546,23		278 546,23	226 051,75
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	417 834,52		417 834,52	628 109,82
Charges constatées d'avance	2 218,29		2 218,29	3 116,84
<b>TOTAL (II)</b>	<b>698 599,04</b>		<b>698 599,04</b>	<b>857 278,41</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>706 023,39</b>	<b>5 193,56</b>	<b>700 829,83</b>	<b>860 857,06</b>

AW

**BILAN - PASSIF**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	391 114,45	662 234,22
Report à nouveau		-285 502,56
Excédent ou déficit de l'exercice	22 172,89	14 382,79
<i>Situation nette (sous total)</i>	<b>413 287,34</b>	<b>391 114,45</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>413 287,34</b>	<b>391 114,45</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 216,03	56 870,54
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	22 359,30	16 554,91
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	178 927,16	396 317,16
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	27 040,00	
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>287 542,49</b>	<b>469 742,61</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>700 829,83</b>	<b>860 857,06</b>

AW



## COMpte DE Résultat

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	8 000,00	8 000,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	67 926,00	135 348,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	1 226 352,23	1 182 852,75
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	4,78	6,44
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>1 302 283,01</b>	<b>1 326 207,19</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	140 281,08	199 028,16
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	572,64	384,83
Salaires et traitements	91 520,08	50 416,15
Charges sociales	32 114,11	17 140,19
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 055,76	970,68
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 018 751,09	1 045 418,47
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>1 285 294,76</b>	<b>1 313 358,48</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>16 988,25</b>	<b>12 848,71</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	5 184,64	1 534,08
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>5 184,64</b>	<b>1 534,08</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>5 184,64</b>	<b>1 534,08</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>22 172,89</b>	<b>14 382,79</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		



**COMPTE DE RÉSULTAT**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>1 307 467,65</b>	<b>1 327 741,27</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>1 285 294,76</b>	<b>1 313 358,48</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>22 172,89</b>	<b>14 382,79</b>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	10 979,00	14 230,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 979,00</b>	<b>14 230,00</b>
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	10 979,00	14 230,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 979,00</b>	<b>14 230,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 172,89</b>	<b>14 382,79</b>

AW

## SOMMAIRE ANNEXE COMPTABLE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION	0		
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		NS	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			NA
CRÉDIT BAIL			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			NA
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	0		
<i>Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public</i>			NA
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			NA
TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS			NA
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			NA
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
ANNEXE COVID-19			NA
DETTES LIÉES À LA COVID-19			NA
COMMENTAIRE			NA

AW

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

**PRÉSENTATION**

L'objet social de l'entité :

Le CDNA est une structure patronale au service des entreprises couvertes par le champ d'application de la convention collective nationale des Commerces de Détail Non Alimentaires. Il assure la négociation, la gestion, et le suivi de ladite convention collective.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Sa mission principale est de construire la politique sociale, les conditions d'emploi, de formation et les garanties sociales des salariés relevant des secteurs couverts par la convention collective. Il représente et défend également les intérêts de ses membres, et réalise en particulier l'information et l'étude de toutes les questions sociales, fiscales, juridiques ou techniques. Il veille par ailleurs à la bonne application du protocole d'accord signé par les organisations patronales, relatif au développement du dialogue social et à l'organisation du paritarisme dans la branche.

Les moyens mis en oeuvre :

Par un accord relatif au développement du dialogue social et à l'organisation du paritarisme du 4 février 2009, les partenaires sociaux de la branche ont décidé de mettre en place un fonds de financement, l'APCDNA (Association Paritaire des Commerces de Détail Non Alimentaires), qui leur permet de se donner les moyens financiers pour mener à bien leurs missions.

**FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 700 829,83 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 22 172,89 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 07/10/2024.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

**COTISATIONS**

L'appel des cotisations correspond au fait générateur de la reconnaissance du produit.

Le poste des cotisations du compte de résultat intègre les cotisations des membres, les fonds de la collecte tels que décrits ci-dessous et les fonds de l'AGFPN.

**RESSOURCES DE L'ANNEE**

Les ressources au 31 décembre 2023 s'élèvent à :

Cotisations adhérents	+	8 000 euros
Cotisations collectes reçues	+	1 226 352 euros
Reversement de collecte	-	1 018 738 euros
Subventions reçues	+	67 926 euros
Autres produits d'exploitation perçus	+	5 euros
Produits financiers perçus	+	5 185 euros

**Total des ressources nettes**

**288 730 euros**

Sont pris en compte pour le calcul des ressources le montant des subventions, des produits et toute nature liées à l'activité courante, des produits financiers ainsi que des cotisations. Sont toutefois déduites de ce dernier montant, les cotisations éventuellement réservées, en vertu de conventions ou de statuts, à des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs, à leurs unions ou à des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L. 235-1 du code de travail.

**CONCOURS PUBLICS, SUBVENTIONS**

Le poste concours publics et subventions comprend le financement de l'AGFPN pour un montant net de 67 926 euros.



**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

**BENEVOLAT**

Les comptes clos le 31 décembre 2023 enregistrent les contributions volontaires en nature liées au bénévolat.

Ces contributions s'élèvent à la somme de 10 979 euros.

Celles-ci ont fait l'objet d'un recensement, d'une valorisation et concerne essentiellement le temps passé par les administrateurs et autres représentants des fédérations adhérentes dans le cadre des réunions des organes collégiaux, des commissions sociales, etc.

Il a été recensé au total 310.5 heures, valorisées au taux horaire (chargé) de 35,36 euros.

**LOI SUR LE VOLONTARIAT ASSOCIATIF**

Les administrateurs du CDNA sont bénévoles. Pas conséquent, ils ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat. Néanmoins, ils ont droit au remboursement des frais occasionnés par leurs activités de représentation du syndicat sur présentation des justificatifs.

**REMUNERATION DU PRESIDENT**

Les comptes clos le 31 décembre 2023 enregistrent la rétribution du président dans la limite fiscale autorisée (3/4 SMIC) soit un montant de 18 000 euros, dans les conditions d'attribution statutaire et d'approbation requise.

**AUTRES**

Les organismes paritaires auxquels le CDNA participe sont : APCDNA, le Conseil d'Administration du FORCO et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS).

Les produits enregistrés sur l'exercice 2023 au titre de la collecte reversée par l'APCDNA correspondent à la quote-part de la collecte sur la masse salariale 2022.

Ces produits figurent dans le poste "Contributions financières".

Le poste "Autres charges" est constitué en 2023 de la quote-part des sommes reçues de l'APCDNA reversée aux organisations et fédérations adhérentes au CDNA, pour un montant total de 1 018 738 euros.

**LITIGE PRUD'HOMMAL**

Le délibéré de l'instance d'appel pour le litige prud'hommal opposant le syndicat et un ex-salarié doit avoir lieu au cours de la deuxième quinzaine d'octobre 2024, soit après l'arrêté des comptes et avant leur approbation. La gouvernance a apprécié le risque afférent et le niveau de provision approprié, à la lumière de la décision de 1ère instance (salarié débouté) et des éléments complémentaires dans le cadre de la procédure d'appel.

**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les comptes annuels ont également été établis selon le règlement CRC 2009-10 relatif aux règles comptables des organisations syndicales.



**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel de bureau	3 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Logiciel	1 an

**CRÉANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	TOTAL	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
					suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.		Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL</b>				
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>	880			
CORPORELLES		Terrains					
		Constructions					
		Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. générales, agencs & aménagts construct.					
		Installations techniques, matériel & outillage industriels					
		Inst. générales, agencs & aménagts divers					
	Autres immos corporelles		5 837		708		
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau & mobilier informatique						
	Emballages récupérables & divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
			<b>TOTAL</b>	5 837		708	
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence					
		Autres participations					
		Autres titres immobilisés					
		Prêts et autres immobilisations financières					
			<b>TOTAL</b>				
			<b>TOTAL GENERAL</b>	6 716		708	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	TOTAL	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.		Frais d'établissement & dévelop.	<b>TOTAL</b>				
		Autres postes d'immob. incorporelles	<b>TOTAL</b>			880	
CORPORELLES		Terrains					
		Constructions					
		Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
		Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers					
	Autres immos corporelles				6 545		
	Mat. bureau, inform., mobilier						
	Emb. récupérables & divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
			<b>TOTAL</b>			6 545	
FINANCIERES		Particip. évaluées par mise en équivalence					
		Autres participations					
		Autres titres immobilisés					
		Prêts & autres immob. financières					
			<b>TOTAL</b>				
			<b>TOTAL GENERAL</b>			7 424	



## ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		295	293		588
<b>TOTAL</b>		295	293		588
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	2 843	1 762		4 605
	Emballages récupérables divers				
<b>TOTAL</b>		2 843	1 762		4 605
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 138</b>	<b>2 056</b>		<b>5 194</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS		REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>Total général non ventilé</b>							

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Le poste débiteurs divers comprend :

- le solde de la collecte APCDNA 2023 à recevoir pour un montant de 226 352 euros
- le solde de la contribution AGFPN 2023 à recevoir pour un montant de 42 594 euros
- le solde des cotisations 2022 et 2023 des adhérents pour un montant de 9 600 euros.

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients				
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Etat & autres coll. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
		Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	278 546	278 546		
	Charges constatées d'avance	2 218	2 218		
<b>TOTAUX</b>		<b>280 765</b>	<b>280 765</b>		
Renvois	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés				
	(2) des - Prêts accordés en cours d'exercice				
	(2) - Remboursements obtenus en cours d'exercice				
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				
	(3) Créances reçues par legs ou donations				

AW



**COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

**CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	2 218
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>2 218</b>

**PRODUITS À RECEVOIR**

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	52 194
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>52 194</b>



**TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

**TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES**

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Autres réserves	662 234,22		14 382,79	285 502,56	391 114,45
Report à nouveau	-285 502,56		285 502,56		
Excédent ou déficit de l'exercice	14 382,79		22 172,89	14 382,79	22 172,89
<b>TOTAUX</b>	<b>391 114,45</b>		<b>322 058,24</b>	<b>299 885,35</b>	<b>413 287,34</b>



## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le poste des autres dettes comprend :  
- le solde à verser aux OP pour un montant de 178 927 euros.

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	59 216	59 216		
Personnel & comptes rattachés	12 091	12 091		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	9 358	9 358		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	910	910		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	178 927	178 927		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	27 040	27 040		
<b>TOTAUX</b>	<b>287 542</b>	<b>287 542</b>		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exer.  
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

AN



**COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

**PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	27 040
Financiers	
Exceptionnels	
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>27 040</b>

**CHARGES À PAYER**

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 253
Dettes fiscales et sociales	14 799
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>42 052</b>

## ENGAGEMENTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

### INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les indemnités de fin de carrière ne sont ni valorisées et ni comptabilisées.

*AN*



**HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

**COMMISSAIRES AUX COMPTES****MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES**

	Exercice	Exercice N-1
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :</b>		
PLURIEL CONSULTANT	6 480	6 000
<b>TOTAL</b>	<b>6 480</b>	<b>6 000</b>



**LES EFFECTIFS**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

**LES EFFECTIFS**

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Personnel salarié :</b>	<b>2,00</b>	<b>1,30</b>
Ingénieurs et cadres	1,00	
Agents de maîtrise	1,00	
Employés et techniciens		1,30
Ouvriers		
<b>Personnel mis à disposition :</b>		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

AN





## **CDNA**

Commerces de Détail Non Alimentaires

Syndicat régi par la loi de 1884



45, rue des Petites Ecuries  
75010 Paris

## **ANNEXE**

**Description détaillée des responsabilités  
du commissaire aux comptes**



AW



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.





Accompagnement & Conseil

Ingénierie pédagogique

Expertise comptable

Commissariat aux comptes

Assistance aux CSE



*A projet singulier,  
solution Pluriel*

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

---

### **CDNA**

Commerces de Détail Non Alimentaires

Syndicat régi par la loi de 1884

45, rue des Petites Ecuries  
75010 Paris

La Fabrik - 28, avenue Marie-Louise – 94100 Saint-Maur – Tél. 01 41 79 41 79  
bienvenue@pluriel.team – www.pluriel.team

SARL au capital de 15.000 euros – Siren 440 493 385 – Code NAF : 6920Z  
Membre de l'ordre des experts-comptables de la région Paris Ile de France  
Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris





---

**Rapport spécial du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées  
Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

---

**CDNA**

Commerces de Détail Non Alimentaires

Syndicat régi par la loi de 1884

45, rue des Petites Ecuries  
75010 Paris

Mesdames, Messieurs les Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes du syndicat **CDNA**, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



AW



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

---

**Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention mentionnée à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre assemblée générale en date du 28 septembre 2023.

■ **Rétribution de la fonction de Président**

- Membre du Bureau concerné : Georges Roux
- Objet de la convention : indemnité accordée pour 2023 au titre de la présidence du CDNA
- Impact sur le résultat de l'exercice (charges) : 18.000 € TTC.

A Saint-Maur,  
Le 11 octobre 2024.

**Pluriel Consultants**  
Société de Commissaires aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



**Alexandre Walliang**  
Commissaire aux comptes  
Associé

